

**RAPPORT « CADRE » :
UNE DEMOCRATIE DE PARTICIPATION
EN ILE-DE-FRANCE**

**RAPPORT POUR LE
CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

Présenté par
MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

NOVEMBRE 2004

SOMMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS	5
PROJET DE DÉLIBÉRATION	24

EXPOSE DES MOTIFS

Une démocratie de participation qui rende les Franciliens-nes acteurs de leur région : c'est l'engagement que nous avons pris pour cette mandature.

Cette préoccupation, pour moi, n'est pas nouvelle. Au cours du précédent mandat, j'ai tenu à associer à l'élaboration des politiques régionales sectorielles les opérateurs et les usagers qu'elles concernent directement. Les conférences pour les solidarités, ont permis, de 1998 à 2001, de nourrir l'évolution des politiques régionales en faveur du développement de toutes les solidarités au cours de la précédente mandature, grâce notamment aux contributions de 8 groupes thématiques (« Urgences sociales », « Accueil et habitat des gens du voyage », « Femmes en difficulté et solidarités régionales », « Sida : maladie et exclusion », « Seniors et citoyenneté », « Santé, prévention, jeunes », « Le handicap dans la cité », « Agir contre les exclusions »).

Les Etats-Généraux de l'Emploi, les Assises du Logement, les Assises du Sport, les Assises de la Recherche, les Assises du Tourisme, les Assises régionales de la culture, le Forum Décentralisation, Développement économique et Formation professionnelle, la mise en place du Comité régional des acteurs des circulations douces ainsi que bien d'autres rencontres thématiques ont réuni ou réuniront la Région et ses partenaires pour dresser ensemble dans chaque domaine de compétence et d'intervention, un état des lieux partagé, pour tracer des orientations concertées en phase avec les besoins des uns et des autres, pour en suivre la mise en œuvre. L'action publique est toujours plus forte et mieux ajustée quand elle procède et se nourrit d'un dialogue au long cours.

Il s'agit maintenant de faire vivre cette démarche qui doit traverser l'ensemble des politiques régionales, s'appuyer sur des outils spécifiques, et permettre de poursuivre la mise en œuvre d'un projet partagé pour l'Île de France.

Le désengagement des citoyens-nes vis-à-vis de la politique se caractérise notamment par des taux d'abstention particulièrement élevés dans les quartiers populaires, où les hommes et les femmes de notre région subissent encore plus durement le chômage, la crise du logement, et les difficultés pour se déplacer. Il se nourrit d'un sentiment de fatalité, d'impuissance à changer l'ordre des choses, du recul de l'engagement collectif, de la difficulté à percevoir un projet transformateur qui donne du sens à l'action publique. Cette crise de la politique et de la démocratie appelle de notre part une série de réponses audacieuses, à la hauteur de cet enjeu.

Lorsque s'insinue le soupçon – fondé ou non – que les élus oublient les engagements pris devant les électeurs, lorsque s'ancre le sentiment que l'opacité des processus et des procédures masque le manquement à la parole donnée, lorsque prévaut l'impression qu'il est inutile de parler à ceux qui ne veulent plus entendre et vain d'espérer avoir prise sur le cours incontrôlable des choses, c'est alors que le scepticisme et la défiance conduisent à l'indifférence et à la défection civiques. L'abstention s'en nourrit. Et aussi bien des ressentiments dangereux pour les valeurs et les pratiques de la République. Le sentiment d'ignorance et d'impuissance est l'ennemi principal de la démocratie.

Les citoyens-nes ne veulent plus être les témoins passifs de politiques conçues et appliquées sans eux. Ils n'entendent plus s'exprimer seulement par un vote ponctuellement sollicité sans droit de suite. Ils n'acceptent pas de n'avoir d'autre pouvoir que celui de choisir et - le cas échéant et le moment venu - de sanctionner ceux qui gouvernent en leur nom. Ils veulent être consultés en amont des décisions qui les concernent et pouvoir en contrôler l'application en aval. Tel est le constat qui justifie une démocratie régionale plus participative.

Cette responsabilité est encore accrue en direction des jeunes, si nombreux dans notre Région. Trop souvent considérés comme autant de problèmes à résoudre, les jeunes, au contraire, sont la richesse de l'Île de France. Ils aspirent à prendre leur vie en mains, ils témoignent régulièrement d'une forte capacité de mobilisation, d'indignation devant toute forme d'injustice. Mais ils restent très largement perplexes face aux modes « traditionnels » d'organisation de la politique et de la vie démocratique, qu'il s'agisse de la délégation ou des diverses formes d'organisation.

Une certaine vulgate du dépérissement de l'esprit civique impute au citoyen-ne réputé-e zappeur, égoïste, consumériste... - la faute originelle de ce qu'on appelle désormais couramment « crise de la représentation ».

Le parti pris à l'origine des orientations qui vous sont ici proposées, est à l'inverse : interroger et perfectionner le système plutôt que vilipender l'acteur, requalifier le citoyen-ne pour une refondation démocratique en phase avec le temps présent. Les Anglo-Saxons ont un mot pour désigner les politiques qui visent à accroître le pouvoir d'intervention de certaines catégories de population : ils parlent d'*empowerment* dont l'inélégante traduction littérale pourrait être « *l'empouvoirement* ». C'est tout l'enjeu d'une démocratie régionale plus vivante et des dispositifs innovants qui doivent y contribuer.

On dit souvent la démocratie malade des dégâts du progrès, de l'imprévisibilité accrue de l'avenir, des incertitudes statutaires, de l'individualisme de masse, de la complexité du monde, des interactions et interdépendances multiples du local et du global. Le monde change. La France change. Et aussi le rapport au temps, aux lieux, aux institutions. Le niveau d'éducation et d'information donc d'exigence s'est élevé. Quoi d'étonnant à ce qu'en soient ébranlées les frontières traditionnelles entre profanes et experts, les sources de la légitimité et les modes d'exercice de l'autorité ou du pouvoir, dans la sphère publique comme dans la sphère privée ? La « crise » de la démocratie est aussi une mutation qui tarde à s'accomplir pour réarticuler plus efficacement l'individuel et le collectif, la représentation et la participation. Les causes du déclin civique peuvent être aussi les bases d'un renouveau démocratique car l'argument se retourne si l'on admet que le pilotage des sociétés complexes dont l'avenir n'est plus tracé d'avance – la Région Île de France en est une – requiert non pas *moins* mais *plus* de réelle participation citoyenne.

Avec les compétences qui sont les siennes, la Région est l'un des lieux où des réponses à cette crise peuvent être élaborées, où une démocratie participative de proximité peut prendre corps, à l'initiative des élus de la Région, dans un travail commun avec les autres collectivités, avec leurs élus, avec les associations, et les

syndicats, pour permettre à l'ensemble de la population francilienne d'être actrice de sa vie.

La décision prise en 2003 par l'assemblée régionale d'adhérer à la démarche de l'agenda 21 témoignait déjà de cette préoccupation.

Il ne s'agit pas de se substituer aux élus ni aux acteurs locaux existants et investis sur l'ensemble de ces champs, mais de mettre en cohérence, de valoriser l'ensemble de ces actions et initiatives et de les faire connaître et partager par tous.

C'est pourquoi, j'ai aussi décidé qu'une vice-présidence devait être consacrée à la démocratie régionale afin de manifester publiquement le prix que nous attachons à faire évoluer les pratiques, les institutions, et les politiques publiques.

Il s'agit ni plus ni moins de rendre la politique à tous les citoyens-nes de notre région qu'ils aient la nationalité française ou non.

C'est pourquoi je vous propose que la démocratie de participation soit l'un des axes forts de cette nouvelle mandature, et contribue à renforcer – et à définir – l'identité de notre Région.

ORIENTATIONS

1°- La création d'un Conseil Régional des Jeunes d'Ile de France

Depuis les premières lois de décentralisation, la Région s'est vue confier d'importantes compétences en direction de la jeunesse, au premier rang desquelles figurent celles liées à la formation : lycées, apprentissage, formation professionnelle, enseignements secondaire et supérieur, accueil et accompagnement des jeunes dans les missions locales et les PAIO.

La Région a par ailleurs développé de nombreuses politiques sectorielles en faveur des jeunes, prenant en compte leurs difficultés spécifiques dans les domaines du logement, de l'emploi, des transports, du fait de leur plus grande exposition aux risques de la vie quotidienne.

De fait, chaque année, la Région Ile-de-France, consacre plus du quart de son budget aux politiques qui interviennent dans le quotidien des jeunes. Ainsi, à l'heure actuelle, la carte Imagine'R, les chèques mobilité, la gratuité des livres scolaires, les projets lycées et projets passions, les tickets loisirs, le chèque culture, le grand prix littéraire des lycéens, un soutien important aux missions locales, des dispositifs comme le n°vert « Jeunes Violence Ecoute » etc.

En plus de ces politiques originales et ambitieuses et des moyens financiers importants, nous voulons mettre en place des outils régionaux permettant de prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Franciliens-nes, des outils de dialogue, d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie, se référant en cela aux propositions formulées par la Commission européenne dans son Livre blanc sur la jeunesse. Dans ce document, la Commission s'est dite favorable à la « *généralisation des Conseils de jeunesse aux niveaux régionaux et nationaux ; ces Conseils doivent être ouverts à la jeunesse non organisée, et indépendants des pouvoirs politiques. Les autorités régionales et nationales devraient consulter ces Conseils de jeunesse pour toute décision ayant un impact significatif sur les jeunes* »¹.

Cette démarche a déjà été retenue dans différentes régions de France : en Picardie dès 1989, en Poitou Charente, en Auvergne, en Midi-Pyrénées, en Franche-Comté, en Provence Alpes Côte d'Azur... L'ensemble des Régions françaises s'apprête à adopter un tel dispositif.

Dans chacune des Régions, selon des modalités de composition variables, un Conseil Régional des jeunes permet à des lycéens, à des apprentis et à des jeunes en parcours de formation de s'exprimer sur les politiques publiques régionales, de débattre sur des sujets liés aux domaines de compétence de la Région et, le cas échéant, de définir des projets dans lesquels ils désirent s'investir et de les mettre en œuvre.

Au regard de l'apprentissage et de l'exercice de la citoyenneté, l'importance de ce type de structure de représentation des jeunes apparaît clairement dans les multiples expériences régionales, départementales et communales mises en place depuis une dizaine d'années, quelles qu'en soient les formes diversifiées.

Dans cette logique, j'avais saisi le Conseil Economique et Social Régional, par une lettre du 10 octobre 2000, pour entreprendre une première réflexion sur l'éventualité de la création d'une structure des jeunes en Ile-de-France.

Dans son avis présenté le 8 février 2001, le Conseil Economique et Social régional d'Ile-de-France s'est dit « *pleinement favorable à toute démarche visant à favoriser l'éveil à la citoyenneté des jeunes, à mieux tenir compte de leurs attentes* » et a approuvé « *le principe d'une participation des jeunes auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France* »², tout en relevant la complexité de sa mise en œuvre.

¹ In livre blanc de la Commission sur la jeunesse, « un nouvel élan pour la jeunesse », Commission des Communautés européennes, Bruxelles, le 21.11.2001, COM(2001) 681 final, p.29.

² Loviot (J.-L.), Réflexions sur la mise en place d'une commission consultative de la jeunesse en Ile-de-France, Rapport du Conseil Economique et social de la Région Ile-de-France, 8 février 2001, p. 4.

Le présent rapport vise en son chapitre 1 à doter la Région Ile-de-France d'un Conseil Régional des Jeunes le plus représentatif de la diversité de la jeunesse de notre territoire. Il tient compte des expériences en cours dans d'autres Régions, de l'engagement pris de placer la démocratie au cœur des politiques régionales, des recommandations de la Commission européenne et de l'avis du CESR, d'un grand nombre d'auditions, de rencontres avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse francilienne. Ce projet, ambitieux, cherche non seulement à sensibiliser les jeunes au fonctionnement et à l'exercice de la démocratie, à les aider à trouver leur place, mais également à donner à cette structure un cadre suffisamment ouvert et souple pour leur permettre d'agir et d'améliorer certains aspects de l'action régionale.

Ainsi, nous voulons mettre en place un CRJ dont l'ambition soit à la hauteur de notre région où règnent de manière criante inégalités territoriales, économiques, sociales, culturelles. Pour cela, le CRJ d'Ile-de-France se doit d'être innovant et de dépasser largement le cadre simple de l'apprentissage à la citoyenneté. Il doit faire participer les jeunes de tous les milieux à une dynamique interactive avec l'institution régionale pour permettre d'enrichir nos politiques à tous les niveaux. Les jeunes Franciliens-nes doivent pouvoir participer à ce projet et s'exprimer sur les politiques publiques régionales, débattre de sujets liés aux domaines de compétence de la Région et définir des projets dans lesquels ils désirent s'investir.

2° - mise en œuvre d'une politique régionale d'égalité réelle des droits, de lutte contre toutes les formes de discriminations et de promotion de la diversité.

L'accès à l'égalité réelle des droits représente l'une des conditions fondamentales de la mise en œuvre de la démocratie régionale. C'est une question transversale qui concerne aussi bien l'éducation et la formation professionnelle, que l'emploi, le développement économique, la lutte contre les exclusions, la politique de la ville, le logement ou la culture. Sur ces questions, la collaboration entre la Région Ile de France d'une part, l'Etat (avec la mise en place de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations début 2005) et les autres collectivités territoriales (départements, communes) est essentielle. Des partenariats devront également être développés avec les associations, les syndicats et les entreprises. Enfin, dans un domaine où l'exemplarité est déterminante, la Région Ile de France devra souscrire pour elle-même et dans ses procédures de subventions, des engagements de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité.

Les dispositifs régionaux comportent d'ores et déjà des éléments de promotion de l'égalité des droits. La définition d'une politique régionale, identifiée comme telle, est une seconde étape qui doit permettre de structurer, de coordonner et d'afficher ces dispositifs. Elle doit également permettre de leur donner une place centrale dans les choix de la Région Ile de France qu'il s'agisse de lutter contre les

discriminations dans l'accès au logement, à la formation professionnelle ou dans les quartiers de la politique de la ville.

A ces éléments doivent s'ajouter de nouvelles orientations qui correspondent plus particulièrement à la lutte contre l'ensemble des discriminations : soutien juridique et assistance aux victimes, élaboration d'un tableau de bord permettant de mesurer les discriminations en Ile de France et de suivre leurs évolutions, études et recherches sur ces questions en Ile de France et comparaison avec la situation d'autres régions.

2° - 1 - Le Conseil régional de l'égalité

La mise en place d'un Conseil régional de l'égalité en 2005 doit permettre à la Région de traduire concrètement ses engagements en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité. Le Conseil régional de l'égalité aura 3 fonctions : approfondissement de la connaissance des discriminations grâce à un programme d'études spécifiques, mobilisation des acteurs et soutien aux initiatives de terrain et aux échanges de bonnes pratiques, appui juridique aux victimes.

Il devra travailler en étroite coordination avec les autres conseils ou organismes liés à la lutte contre les discriminations notamment le Conseil des résidents-es étrangers-ères, le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es, la MIPES.

La création du Conseil régional de l'égalité nécessite une consultation préalable large de l'ensemble des acteurs concernés par la promotion de l'égalité réelle : associations, syndicats, entreprises, personnalités qualifiées. Cette consultation devra notamment porter sur les missions, les moyens, la représentativité, le statut juridique et le programme de travail de cette instance. Pour mener à bien cette consultation, un comité de pilotage de 10 membres, coprésidé par deux conseillers régionaux sera nommé par le Président du Conseil régional avant la fin de l'année 2004. Ce comité devra soumettre au Président du Conseil régional dans un délai impératif de trois mois des propositions précises concernant la mise en place du conseil régional de l'égalité.

Le débat budgétaire du Conseil régional pour 2005 tiendra compte des moyens nécessaires à la mise en place du Conseil régional de l'égalité (priorité de travail, moyens de fonctionnement).

2°- 2 - Le Conseil associé des résidents-es étrangers-ères

Conformément aux engagements pris devant les électrices et les électeurs, un Conseil régional consultatif des résidents-es étrangers-ères sera prochainement installé. Bien que la législation nationale les prive toujours du droit de vote aux

élections locales, les résidents-es étrangers-ères doivent pouvoir, Franciliens-nes eux aussi, vivre leur citoyenneté de résidence, faire valoir les problèmes qu'ils rencontrent et prendre part à l'enrichissement des politiques publiques régionales.

2°- 3 - Les perspectives de genre dans la politique régionale

La loi sur la parité a permis certaines avancées dans la représentation politique

Cependant, cette dernière, même équilibrée, ne résout pas tous les problèmes. Les conquêtes égalitaires en matière de discriminations sexuelles peinent à irriguer la société. Les préjugés, les intérêts et les résistances sont tenaces, les violences toujours là. Cela vaut pour tous les milieux, toutes les origines, tous les territoires.

Il faut encore agir afin que les problèmes rencontrés par les femmes dans leur vie quotidienne soient réellement pris en compte et surtout résolus.

Les textes européens nous font obligation de prendre en compte la perspective de genre dans l'ensemble des politiques publiques et à tous les stades de l'élaboration des stratégies, avec des mesures spécifiques, notamment dans les stratégies pour l'emploi, le processus d'inclusion sociale, la politique de recherche, les fonds structurels et la coopération au développement.

La Région Ile de France veut rechercher l'exemplarité en matière d'égalité Femmes–Hommes. Au-delà des engagements pris pour combattre toutes les formes de discriminations en son sein et auprès de ses partenaires, elle veut renforcer son action contre les représentations infériorisantes et les pratiques discriminantes, afin de faire vivre une égalité réelle et non seulement de droit.

La mission qui a été créée pour exercer un regard "genré" sur l'ensemble des politiques régionales doit permettre la prise en considération des problèmes rencontrés notamment par les femmes, l'examen de nos politiques régionales en amont, dans l'ensemble des domaines, et à tous les stades de l'élaboration de nos stratégies.

Elle a pour objet d'élaborer des recommandations dans trois domaines :

- la recherche des causes des difficultés d'accès des femmes aux dispositifs régionaux existants,
- la meilleure prise en considération des inégalités dont sont victimes les femmes, comme par exemple dans les domaines de la formation initiale, de la formation professionnelle et de l'emploi, du sport et des loisirs, des nouvelles technologies, de l'innovation scientifique et technique...
- la meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans certains domaines comme : la santé, l'accueil et la garde des jeunes enfants, de l'aménagement du territoire et des modes de transport, du logement, de la politique de la ville et de la sécurité...

Elle travaillera également, en étroite collaboration avec les organisations féminines et féministes à l'élaboration d'une Charte pour l'égalité Femmes – Hommes qui engagera la Région Ile de France dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. Cette Charte trouvera ses déclinaisons dans les cahiers des charges, les conventions-types, etc...

2° - 4 - le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es

L'association des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques les concernant est certes ancienne. La loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des citoyens-nes handicapés-es a en effet permis la création d'un Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPPH). Des Conseils Départementaux Consultatifs des Personnes Handicapées (CDCPPH) ont également pu voir le jour, sur le fondement de la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002.

Les membres des ces Conseils sont des représentants de collectivités territoriales, d'associations regroupant les personnes handicapées ou leurs familles, d'associations ou organismes œuvrant dans le domaine du handicap, d'organismes de protection sociale, d'associations ou organismes développant des actions de recherche, d'organisations syndicales de salariés et d'organisations professionnelles nationales.

A la Région, les Conférences pour les solidarités ont permis, de 1998 à 2001, la réunion périodique d'un groupe de travail intitulé « Le Handicap dans la cité », composé notamment de représentants associatifs des, personnes handicapées dont les conclusions, nourries par les travaux de 9 ateliers (« accès aux soins », « Les enfants handicapés », « Education et lycées », « La formation des personnes handicapées », « Handicapés vieillissants », « Accessibilité des transports », « Loisirs et tourisme », « Collectivités territoriales : coordination et concertation », « Observation et évaluation ») ont conforté et orienté l'amplification et la diversification des politiques régionales en faveur des personnes handicapées.

Pour autant, bien que de nombreuses politiques publiques en faveur des personnes handicapées s'élaborent, se coordonnent et/ou se mettent en œuvre au niveau régional (en matière notamment d'accès aux transports, aux soins, à la formation professionnelle, aux lycées, etc...), tendance qui devrait se confirmer à la faveur du mouvement de décentralisation initié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, le Législateur n'a pas conçu d'instance représentative au niveau régional.

Aussi, il vous est proposé de créer un Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es, dont la mission serait de donner des avis et d'apporter au Conseil régional des éléments d'orientation en vue d'améliorer la prise en compte des situations de handicap en Ile-de-France, en instaurant une participation active des citoyens handicapés à la vie de la Région, dans le cadre tracé par l'article L.114-

1 du Code de l'action sociale et des familles posant en obligation nationale l'accès des citoyens-nes handicapés-es aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, notamment aux soins, à l'éducation, à la formation et à l'orientation professionnelle, à l'emploi, à la garantie d'un minimum de ressources adapté, à l'intégration sociale, à la liberté de déplacement et de circulation, à une protection juridique, aux sports, aux loisirs, au tourisme et à la culture.

Comblé le déficit de participation des citoyens-nes handicapés-es à l'organisation et à la vie de la Région repose sur la conviction que le ou la citoyen-ne handicapé-e est aussi bien placée qu'une association pour expertiser une situation la concernant et l'expliquer aux décideurs.

Composé de 50 membres, ce Conseil s'inscrirait dans une approche inédite en France bien que déjà pratiquée en Scandinavie, permettant d'asseoir sa pleine vocation représentative : en effet, aux 12 membres désignés par les associations régionales représentatives des personnes handicapées ou des délégations régionales des mouvements associatifs nationaux ainsi que des associations de défense des citoyens handicapés, 12 personnalités qualifiées, 1 représentant du Conseil économique et social régional et le Président du Conseil régional ou son représentant pour le présider, s'ajouteraient 24 membres (à raison de 3 par département francilien) désignés directement par les personnes handicapées dans le cadre d'une consultation ouverte aux personnes domiciliées en Ile-de-France dont le taux d'incapacité permanente reconnu par la Cotorep ou la CDES (dans cette hypothèse, les responsables légaux des enfants seraient appelés à être consultés) est au moins égal à 50%. Naturellement, cette consultation serait organisée après une campagne d'information précisant les modalités de la consultation, notamment les conditions qu'il convient de réunir pour voter et se porter candidat.

Ainsi, éclairé par les travaux et recommandations du Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es, le Conseil régional se verra proposer au cours de l'année 2005 l'adoption d'un plan d'ensemble visant à améliorer la situation des personnes handicapées en Ile-de-France.

3°- Rendre compte de notre action aux Franciliens-nes

3°-1- Les compte-rendus de mandat

Comme nous nous y sommes engagés, nous irons collectivement rendre compte chaque année de l'action que nous avons menée, de l'état d'avancement de la mise en œuvre de nos priorités, des projets pour les mois à venir.

Ces compte-rendus de mandat se feront dans chaque département.

3°- 2 - L'observatoire francilien des engagements

Lorsqu'ils savent à quoi et pour quoi ils s'engagent, nos concitoyens-nes, loin de se désintéresser des affaires communes, ne sont pas avares de leurs apports.

Je l'ai constaté quand j'ai proposé, à l'occasion de débats publics dans les huit départements d'Ile de France, aux Franciliens-nes qui le souhaitaient – de tous bords, de toutes origines et de toutes catégories socio-professionnelles - de participer à des groupes de propositions dans lesquels ils auraient toute liberté de formuler et motiver leurs priorités pour la Région.

En réponse à ce travail d'élaboration de propositions argumentées que plusieurs centaines de nos concitoyens-nes ont accepté d'accomplir, j'ai pris 133 engagements qui ont été intégrés au projet donc, aujourd'hui, au programme de la mandature.

L'un d'eux est la création d'un Observatoire francilien des Engagements qui permettra aux Franciliens-nes de suivre par eux-mêmes la réalisation de ce que nous leur avons promis de faire. Il était libellé en ces termes : « *La Région créera dès le début de la mandature un Observatoire régional de suivi des engagements qui associera notamment des citoyens-nes ayant participé à leur élaboration et volontaires pour en suivre la mise en œuvre* ». Je l'avais évoqué devant vous dès notre première séance plénière du 29 avril dernier et vous avais proposé d'en voter la création avant la fin de l'année 2004.

Favoriser une implication citoyenne suppose non seulement l'association des Franciliens-nes à l'élaboration et à l'enrichissement des politiques régionales mais aussi la reconnaissance d'un droit nouveau : celui de suivre - en temps réel et tout au long de la mandature – la mise en œuvre des engagements pris.

C'est un choix de conviction : la démocratie n'est pas un sport de spectateurs.

C'est un choix de méthode : la transparence de l'action régionale. C'est aussi un choix de principe qui crédite tous nos concitoyens-nes d'une capacité d'expertise démocratique et d'une aptitude également partagée à suivre l'exécution des décisions régionales dès lors que sont réunies les conditions d'une délibération informée. Tel est l'objet de l'Observatoire francilien des Engagements.

Ce droit de regard démocratique fondé sur le volontariat individuel et assorti des moyens de son exercice complète le dialogue, la consultation et la concertation avec les corps constitués – associatifs, syndicaux, consulaires – que pratique la Région Ile de France. Il éclairera les travaux de notre Assemblée comme ceux du Conseil économique et social régional. Il n'empiète ni sur le rôle des élus, auxquels incombent la décision et la responsabilité politiques, ni sur celui des services dont les savoirs et les savoir-faire sont indispensables à la préparation et à l'application des politiques régionales. Il aidera, sans confusion des places, les uns comme les autres à assumer leur tâche en bénéficiant de l'aiguillon d'une vigilance citoyenne renforcée.

Au-delà de la publicité des débats du Conseil régional, au-delà des comptes-rendus de mandat qu'effectuent les élus sur le terrain, l'Observatoire des

Engagements ouvrira aux Franciliens-nes volontaires, représentatifs de la diversité sociale et géographique de la Région Ile de France, la possibilité de voir et d'apprécier directement comment se concrétisent les engagements pris devant eux et de faire chaque année, en toute indépendance, le bilan public de leur mise en œuvre.

Le présent rapport vise à doter la Région Ile de France d'un outil, inédit à cette échelle, de contrôle démocratique et de participation citoyenne qui correspond à une demande explicite des Franciliens-nes qui en ont formulé la proposition et d'autres qui, ayant eu connaissance du projet, ont déjà fait spontanément acte de candidature. Il tient compte de l'expérience de collectivités franciliennes dont les animateurs ont été auditionnés par la Commission en charge de la démocratie régionale ainsi que différents chercheurs et acteurs spécialistes des questions de démocratie participative en France et dans les pays où cette démarche a suscité des réalisations riches d'enseignements méthodologiques.

La constitution et le fonctionnement de l'Observatoire francilien des Engagements, objet de la délibération qui vous est proposée, reposent sur quelques principes garants de sa légitimité, de sa crédibilité et de son efficacité :

- ouverture de droit à tous les Franciliens-nes volontaires ;
- candidatures et participation à titre individuel ;
- parité et représentativité (sociale, géographique) ;
- indépendance et libre organisation de ses travaux ;
- pouvoir d'audition des élus en charge des domaines suivis par l'Observatoire et, pour éclairer les questions techniques de leur compétence, des services concernés
- publicité du rapport annuel remis au Conseil Régional ;
- caractère évolutif et renouvellement progressif de sa composition.

Pour la première année, forcément expérimentale, il a paru équitable et conforme aux engagements pris de constituer le nouvel Observatoire francilien des Engagements en y donnant droit de siéger à ceux qui ont d'ores et déjà manifesté leur désir d'y participer et en élargissant parallèlement sa composition à des candidat(e)s tiré(e)s au sort sur la base d'un appel public au volontariat largement diffusé par les supports d'information de la Région. Au-delà de la première année, le renouvellement partiel de la composition de l'Observatoire – pour compenser d'inévitables défections, prévenir les risques d'usure de la formule et élargir le cercle des observateurs franciliens – sera fondé sur ce mécanisme d'appel à volontaires et de tirage au sort.

Un effort tout particulier sera fait en direction de ceux de nos concitoyens-nes qui, pour des raisons tenant à l'âge ou aux situations de précarité qu'ils vivent, doutent d'avoir leur mot à dire et sont, de ce fait, moins spontanément enclins à exercer la plénitude de leur citoyenneté.

« *Trop de démocratie tue la démocratie* » disent les frileux défenseurs de prés carrés illusoire. Ils se trompent d'époque et ne mesurent pas combien nos concitoyens-nes – par leurs engagements comme par leurs défections – nous disent l'impérieux besoin d'un nouvel âge de la démocratie territoriale.

La démocratie régionale que nous souhaitons à la mesure de cette grande région créative et contrastée qu'est l'Ile de France, c'est d'abord un état d'esprit à faire vivre dans le pilotage des affaires communes. C'est la volonté opiniâtre d'un savoir et d'un pouvoir mieux partagés sur les questions d'intérêt régional. C'est la condition d'une identité francilienne affermie. C'est, avec la mise en place de l'Observatoire francilien des Engagements, le risque assumé d'une « *traçabilité* » des décisions et d'un suivi collectif de leur mise en œuvre. C'est le choix ne pas faire « *pour* » sans faire « *avec* ». C'est le pari raisonné, conforté par l'expérience, de l'intelligence collective des habitants de l'Ile de France et de leur appétit démocratique dès lors que les règles du jeu sont claires, les enjeux bien identifiés et l'information équitablement mutualisée.

L'enjeu, ici, est double :

- améliorer la qualité et le suivi de l'action publique régionale ;
- donner à notre démocratie régionale le dynamisme dont elle a besoin sur notre vaste territoire et aux Franciliens-nes ce pouvoir d'agir sans lequel il n'est pas d'intérêt durable pour la chose publique.

Elus, nous savons que cette façon de faire signifie plus de temps, de travail, d'énergie consacrés à dialoguer et à rendre compte. Nous avons la conviction que nous n'en serons pas affaiblis mais, au bout du compte, mieux épaulés pour exercer notre mandat.

Les dépenses relatives au fonctionnement de l'Observatoire francilien des Engagements seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au budget régional.

4°- Une démocratie de participation effective pour tous les Franciliens-nes

Pour que notre démarche rencontre l'adhésion massive de TOUS les Franciliens-nes, quelle que soit leur origine et qu'elle contribue à la construction de l'identité de notre région, il ne peut s'agir de demander l'avis, de faire participer à des processus de prise de décision, sans que cela ne se traduise dans les faits. Nous devons nous engager à prendre en compte ce qui résultera de ces nouveaux processus.

En plus de ces premières réalisations pour lesquelles la Région s'engage à affecter les moyens nécessaires à un fonctionnement dynamique, un certain nombre d'autres chantiers seront ouverts dès 2005 et réalisés progressivement tout au long de la mandature.

Face à des situations de vie souvent difficiles, des citoyens-nes, des organisations déploient des trésors d'imagination et de créativité pour apporter des réponses immédiates, pour permettre l'accès de tous et toutes aux droits, pour

insuffler de la vie collective : associations de locataires, comités de ligne dans les transports, régies de quartier, réalisations coopératives, organisation de débats publics...

Contre un certain air du temps qui ne met en exergue que « ce qui va mal » il est urgent de se donner les moyens de faire connaître, de valoriser, de rendre visible. C'est une contre-dynamique qui parie que la loi de la jungle n'est pas inéluctable.

La région peut jouer un rôle déterminant dans la diffusion des multiples initiatives prises sur l'ensemble du territoire francilien, et participer ainsi à rendre l'espoir.

Pour valoriser ces pratiques, les rendre visibles et publiques et montrer la place que notre Région entend désormais y accorder, nous tiendrons des **assises régionales pour une démocratie de participation** dans les mois à venir.

4°- 1 - La révision du SDRIF

Dans sa délibération sur l'ouverture de la révision du schéma directeur de la région IDF en juin 2004, l'Assemblée Régionale a décidé d'ouvrir une nouvelle forme de dialogue en conjuguant une démarche résolue de concertation avec les partenaires institutionnels et une démarche participative permettant la construction collective du projet régional.

Le bilan du SDRIF de 1994 montre à quel point le manque de concertation qui a présidé à son élaboration de la part de l'Etat, a été préjudiciable à la mise en œuvre de préconisations, qui pour certaines d'entre elles étaient pourtant judicieuses.

Nous ne répéterons pas ces erreurs : notre assemblée a décidé d'un réel processus de concertation avec toutes les parties concernées.

La Région a décidé également que le public le plus large possible devra être associé à chaque étape de la révision du SDRIF.

Des outils de communication interactive seront construits à cet effet et la région agira pour faciliter toute forme de participation citoyenne en coopération avec ses différents partenaires, associations, syndicats, collectivités territoriales, chambres consulaires, CESR etc.

4°- 2 - Une analyse des outils et des expériences de démocratie de participation en Ile de France

4° - 2 - 1 - un état des lieux

Il est nécessaire en tout premier lieu de procéder à un état des lieux des pratiques innovantes.

- Il s'agira d'abord de lancer un travail qui sera effectué par l'administration régionale, de recensement des dispositifs législatifs et réglementaires existant en France qui concernent d'une part la consultation ou la concertation des collectivités et des administrations et d'autre part l'information et la participation citoyenne à la décision publique
Le domaine de l'urbanisme y occupera, bien sûr, une place importante, mais l'intérêt de l'étude sera aussi de balayer les autres secteurs (lycées, politique de la ville, transports, environnement etc).
- Il s'agira ensuite d'une étude, pour un recensement le plus exhaustif possible des pratiques de démocratie particulièrement significatives en Ile-de-France.
- L'IAURIF qui a déjà travaillé sur cette question dans le champ de l'aménagement pris au sens large sera mis à contribution.
- D'autres partenaires seront sollicités sur les autres champs. Les élus le seront également, eu égard à leur proximité de terrain.

Un rapport devrait être ainsi disponible pour engager ensuite un travail plus qualitatif avec les intéressés.

4° - 2 - 2 - chercheurs associés

La Région souhaite également que tout au long de ce mandat, une équipe pluri-disciplinaire de chercheurs et de praticiens soit associée à l'analyse tout ce que nous allons mettre en œuvre comme pratiques démocratiques nouvelles ou renouvelées : avec les jeunes, sur les engagements, sur la révision du SDRIF, contre les discriminations, etc.

L'Ile de France, de par sa taille, sa place et sa diversité, peut apporter beaucoup aux autres régions de France et bien au-delà.

4°- 3 - Démocratie régionale et démocratie sociale : intensifier le dialogue social

Le dialogue social est une dimension importante d'une démocratie régionale vivante, une citoyenneté pleine et entière doit s'exercer aussi sur le lieu de travail. La Région Ile de France lui apporte tout son soutien et intensifiera cette aide au cours de la mandature.

Au-delà du dialogue régulier qu'elle mène avec les unions régionales syndicales, elle s'est également engagée à faciliter leur mission de défense des

intérêts des salariés franciliens touchés par des plans sociaux et des licenciements. C'est pourquoi, comme l'y autorisent les dispositions de la loi de modernisation sociale, elle a pris, dès le début de la mandature, la décision d'apporter son concours au fonctionnement des structures régionales des organisations syndicales représentatives et de conforter le rôle des partenaires sociaux dans les politiques publiques régionales en faveur de l'emploi. C'est aussi pourquoi, dans le cadre plus général du Plan Emploi annoncé durant l'été 2004 et comme elle l'a fait à la suite de la fermeture de l'usine Facom de Villeneuve le Roi (Val de Marne), la Région a décidé de financer des capacités d'expertise indépendante permettant aux salariés et à leurs représentants d'évaluer ou d'élaborer des plans d'action alternatifs à la fermeture pure et simple d'un site francilien. De même, comme elle l'a fait sur le site SKF de Thomery (Seine et Marne), elle s'est impliquée et s'impliquera dans la revitalisation économique des bassins touchés par des suppressions d'emplois.

Etre à l'écoute des Franciliens et leur donner de nouveaux moyens pour peser sur le devenir commun, ce n'est pas seulement entendre la détresse de ceux qui affrontent une cessation d'activité et la perte de leur emploi, c'est épauler concrètement, sur le terrain, ceux qui recherchent des solutions. C'est aussi, plus largement, permettre aux organisations syndicales de prendre toute leur part du dialogue nécessaire entre les partenaires sociaux dans l'entreprise et avec la Région à l'échelle du territoire francilien.

En ce sens, la démocratie régionale est aussi démocratie sociale.

4°- 4 - "Les femmes construisent la Région"

4°- 4 - 1 - Le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes

Cette journée internationale de lutte des femmes pour leur émancipation doit permettre de montrer à l'ensemble de la Région que les femmes, au-delà des inégalités qui perdurent dans tous les domaines, des violences dont elles sont victimes parfois, sont néanmoins actives, créatives, innovantes, battantes... qu'elles sont irremplaçables pour que le lien social subsiste.

Il y aura une "montée en charge" des initiatives du "8 mars" sur la durée de la mandature.

Nous voulons que cette date soit un temps fort de l'action régionale des femmes.

Dès 2005, il s'agit de commencer à recenser les innombrables actions des femmes dans notre région, de leur permettre de les faire connaître et de les valoriser dans une journée : « les femmes construisent la région »

Cette journée sera à la fois une grande fête et un forum d'échanges pour nourrir la réflexion sur les politiques régionales. Cela va des transports à la politique

de la ville, de l'école à la formation professionnelle, du logement à la culture ou au sport, en passant par les multiples actions de solidarité internationale portées par les Femmes et leurs associations

La Région compte proposer aux associations, syndicats et collectivités territoriales de construire ensemble une telle initiative.

4°- 4 - 2 - Les femmes et la révision du SDRIF

Les Femmes attendent beaucoup des politiques régionales, tant en matière de formation que d'emploi, de transport que de logement, de santé que de garde d'enfant, d'aménagement du territoire, d'urbanisme que de politique de la ville et de sécurité...

Avant la fin de l'année, une initiative sera réalisée, en lien avec la Vice-Présidente chargée de l'aménagement du territoire, pour écouter les associations ainsi que les commissions Femmes des organisations syndicales, sur les besoins des femmes afin de répondre aux mieux à leurs attentes.

4°- 5- Une mémoire partagée pour ouvrir l'avenir

La diversité des origines culturelles, ethniques, sociales, des Franciliens-nes, est considérable. Les conditions concrètes de difficultés d'emploi, de logement, de transport, de revenus, rendent la cohabitation des différences encore plus difficile. Nos différentes politiques régionales vont s'attacher à faire reculer ces difficultés, ces inégalités.

Mais soyons sûrs qu'il va devenir de plus en plus difficile de vivre ensemble si nous ne permettons pas à chacun de penser ces différences, ces identités, cette diversité, pour en découvrir la richesse et la mettre à la disposition de tous et toutes.

C'est pourtant un des objectifs essentiels à atteindre : la jungle n'est pas un modèle social acceptable.

Néanmoins, il ne s'agit pas de travailler exclusivement sur les mémoires ethniques et culturelles ; il faut également traiter des mémoires sociales.

Aujourd'hui, l'ethnicisation des rapports sociaux révèle à la fois le besoin de la reconnaissance des identités mais aussi la volonté de faire disparaître toute question sociale et d'inégalités. Le discours incessant sur « la fin des ouvriers », ou la stigmatisation des populations les plus pauvres produisent des effets catastrophiques.

Ce travail sur les mémoires peut donc être d'un apport considérable, redonnant à tous et toutes la vérité de son histoire, et la dignité de ses

appartenances : mémoire de l'esclavage, de la colonisation et de la décolonisation, mémoire des luttes sociales.

Ce projet reposera sur un travail commun entre des élus et des organisations, syndicales et associatives, toutes intéressées à approfondir ces problématiques.

La région y apportera son concours, aidera à la réalisation de forums, d'échanges, de journées dans les lycées par exemple, tout ceci bien sûr en collaboration avec des historiens, des collectivités locales qui s'attachent déjà à faire ce travail.

4°- 6 - Les maisons franciliennes

Dans chaque département, dans un premier temps, nous avons pris l'engagement de créer une maison francilienne.

Cette maison incarnera la présence concrète de la Région et la rapprochera ainsi des habitants.

Elle devra être un lieu pour mieux connaître les réalisations régionales, mieux accéder aux différentes mesures que nous mettons en œuvre pour les Franciliennes.

Elle peut aussi, en complémentarité avec d'autres collectivités, être un lieu d'accès aux droits, voire une maison de services publics, une maison de la citoyenneté.

Nous engagerons dès 2005 une première concertation pour aboutir rapidement à la création de ces maisons.

4°- 7 - L'aide à la formation des militants, bénévoles, porteurs de projets

L'ensemble de ce rapport en témoigne : nous considérons que le lien social, la démocratie, reposent pour une large part sur l'intervention et l'activité des associations et des syndicats.

Notre région met déjà en œuvre des dispositifs pour les aider à assumer leurs responsabilités et les mandats qui leur sont confiés, souvent d'ailleurs par la loi ou la puissance publique.

Je propose qu'un effort tout particulier soit fait pour aider à la formation des militants associatifs et des porteurs de projets citoyens.

Nous pourrons parallèlement nous inspirer d'expérience telle que celle de l'Université du Citoyen (Région PACA).

4°- 8 - Budget participatif

Les priorités budgétaires témoigneront année après année des engagements que nous avons pris, de la politique que nous voulons mener et pour laquelle les électeurs nous ont témoigné leur confiance.

Nous souhaitons néanmoins affiner avec les citoyens-nes, les organisations, les collectivités, les différents choix que nous aurons à faire.

C'est pourquoi, je vous proposerai d'étudier la possibilité, pour certaines parties du budget régional, d'une gestion plus directe par les premiers concernés, à l'instar de ce que d'autres collectivités ont mis en place avec des procédures diverses de budget participatif.

Nous engagerons d'ailleurs avec ces collectivités, en Ile de France, mais aussi en France, en Europe et ailleurs, des collaborations pour nous inspirer de leur expérience, en retenir le positif et en éviter les écueils.

4°- 9 – la consultation des personnes âgées

Afin de favoriser la prise en compte des différents enjeux liés au vieillissement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques régionales, un renforcement du soutien régional aux travaux de la Conférence Régionale des Retraités et Personnes Agées d'Ile-de-France (CORERPA) s'impose, dans le cadre d'une relation conventionnelle pluri-annuelle dont la Commission permanente du Conseil régional pourra utilement être saisie au cours de l'année 2005.

En effet, assurant au niveau régional la représentation des retraités et leur participation à l'étude des problèmes sociaux, médico-sociaux, économiques et culturels les concernant, centre de ressources notamment mobilisé par les comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA), la CORERPA constitue un partenaire précieux dont il convient d'assurer la pérennité.

4°- 10 - la dimension internationale de notre action

Dans le cadre de la politique de relations internationales de notre région, nous engagerons les contacts nécessaires avec des villes qui ont une expérience de diverses pratiques de démocratie participative comme Berlin, Cordoue, Venise, Bélem, Porto Alegre ou Sao Paulo, cette liste n'étant pas exhaustive.

En conclusion de la présentation de ce premier cadre d'orientations, je voudrais insister **sur 5 points**.

- Une première évaluation de ces différents outils sera présentée en 2006. Elle pourra conduire à faire des propositions d'évolution éventuelles à l'assemblée régionale, par exemple, composition et désignation du CRJ, composition et désignation de l'observatoire des engagements, composition Conseil de l'égalité, création éventuelle d'autres Conseils ou observatoires, celui de l'égalité femmes/hommes par exemple.

- La démocratie est inséparable de la transparence comme je l'ai rappelé au début de ce rapport. C'est en ce sens que nos outils de **communication** avec les Franciliens-nes vont être amplifiés : ils feront l'objet d'une communication ultérieure.

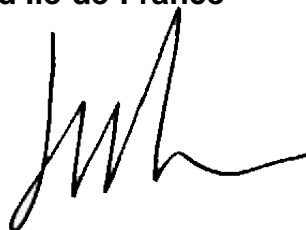
- Les **orientations budgétaires** dont nous aurons à débattre lors de notre assemblée de décembre porteront la marque de l'engagement que je prends pour la mise en œuvre de cette démocratie de participation : aussi bien en personnel qu'en **moyens financiers**, ils seront à la hauteur des nécessités que ce rapport implique. Une mission sera créée à cet effet dès 2005.

- Nous devons nous attacher dans les années à venir à ce que ce soit toutes **nos politiques régionales** qui portent la marque de cette volonté démocratique. Nous engagerons un travail en ce sens au sein de notre exécutif et avec **les services de notre région**.

- Enfin, **le fonctionnement même de nos assemblées** peut très certainement être amélioré pour que tous les élus puissent y assurer dans de bonnes conditions leur mandat. Nous serons attentifs à ce que des améliorations soient apportées au cours de cette mandature.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du Conseil régional,
d'Ile-de-France**

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, representing the name Jean-Paul Huchon.

JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DÉLIBÉRATION

CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Rapport « cadre » : une démocratie de participation en ILE DE FRANCE

**Délibération n° CR
DU**

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le budget 2004 du Conseil régional ;
- VU** Le rapport CR n° présenté par monsieur le président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de l'administration générale et du plan ;
- VU** L'avis de la commission de la démocratie régionale et jeunesse ;
- VU** l'avis de la commission des lycées et des politiques éducatives
- VU** l'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- VU** l'avis de la commission du développement social, de l'économie solidaire, de la santé et du handicap
- VU** L'avis de la commission politique de la Ville et Sécurité

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 :

approuve les orientations du présent rapport

ARTICLE 2 :

décide de la création d'un Conseil Régional des Jeunes d'Ile de France

1. Présentation du Conseil Régional des Jeunes

1.1. Objet du Conseil Régional des Jeunes

Le Conseil Régional des Jeunes d'Ile-de-France vise à offrir un cadre d'expression nouveau pour les jeunes Franciliens-nes. La mise en place de cette structure répond à plusieurs objectifs :

- Mieux connaître et mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes de notre région.
- Contribuer à l'apprentissage actif et à l'exercice de la responsabilité, de la citoyenneté et de la vie publique.
- Favoriser l'accès des jeunes à la vie sociale et culturelle de la Région et développer le sentiment d'appartenance régionale dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

1.2 Composition du Conseil Régional des Jeunes

L'Assemblée représentative des jeunes Franciliens-nes est constituée de 140 membres. Leur mandat non renouvelable est de deux ans et concerne tous les jeunes Franciliens-nes de 15 à 21 ans au jour de l'installation du Conseil.

2. Organisation du Conseil Régional des Jeunes

La base du processus constitutif du CRJ est le volontariat et le tirage au sort par collèges paritaires de l'ensemble de la jeunesse francilienne à la date du dépôt de la candidature:

- enseignement secondaire, général,
- enseignement technologique, professionnel et agricole,
- enseignement supérieur général,
- jeunes ayant une activité professionnelle,
- apprentis, etc
- sans emploi et en parcours d'insertion.

La zone géographique du tirage au sort, par lieu de résidence, est départementale.

Six collèges sont ainsi définis pour huit départements. En tenant compte de la parité, pour permettre que l'ensemble de la jeunesse francilienne puisse être

représenté, ces 96 places sont pourvues. Le nombre restant (44) permet d'améliorer la représentativité du CRJ en fonction de critères socio-démographiques à affiner.

Une liste complémentaire sera également tirée au sort pour pourvoir à tout remplacement.

2.1 Mise en place

Une campagne de sensibilisation et d'information sera réalisée à destination de l'ensemble des jeunes concernés - mais également comme relais des associations, des acteurs de la jeunesse francilienne et des institutions - afin de leur proposer de se porter volontaire. Un document de candidature, largement diffusé, sera disponible sur le site électronique du Conseil régional ou envoyé sur simple demande. Tous les jeunes s'étant portés candidats seront selon des modalités à préciser par le futur règlement intérieur associés aux travaux du CRJ.

Pour cela, le règlement intérieur du CRJ devra prévoir un mode de coopération adéquat (questions en séances plénières, séances de travail en commun etc.).

Une formation pour tous les membres du CRJ sera organisée pour sensibiliser les jeunes conseillers aux domaines d'intervention et aux actions de la Région et les familiariser à la gestion d'une assemblée et du budget de fonctionnement alloué.

2.2 Fonctionnement

Le CRJ est un organe de consultation et de propositions. A ce titre, le Président du Conseil Régional peut saisir le CRJ pour avis sur toute question. Le CRJ peut demander au Président du Conseil régional à être saisi sur une question d'intérêt régional donnée. Le CRJ peut, dans le cadre des compétences régionales, s'autosaisir, émettre des avis, formuler des propositions et les porter à la connaissance du Conseil régional. Il pourra questionner le Conseil Régional sur tous les thèmes qui le préoccupe. Le nombre de questions pour chacune des séances sera défini par le règlement intérieur. Les réponses devront être apportées dans un délai convenable.

Le Conseil Régional des Jeunes se réunit en séance plénière publique au moins trois fois par an. Un règlement intérieur sera élaboré par des délégués du CRJ avec le soutien des services du Conseil régional. Il sera voté en séance plénière par le CRJ. Il portera sur les modalités pratiques de son fonctionnement. Dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur, le Président de la Région et la Vice-Présidente en charge de la démocratie régionale coprésideront le CRJ.

Le CRJ est une structure évolutive. Il pourra réfléchir à son évolution interne et à son mode de désignation.

2.3 Associer les organisations de jeunesse

Le travail en coopération avec les organisations de jeunesse est essentiel pour nourrir la réflexion du CRJ et lui permettre de remplir pleinement son rôle d'interface entre les jeunes et l'institution régionale. Pour cela, le règlement intérieur du CRJ devra prévoir le mode de coopération adéquat (questions en séances plénières, séances de travail en commun etc.).

2.4 Comité de liaison

Pour assurer le suivi du C.R.J., un comité de liaison est constitué. Il est composé du président du Conseil régional, de la Vice-Présidente chargée de la démocratie régionale et de la Présidente de la commission de la démocratie régionale, des services concernés de la Région, de délégués du CRJ.

2.5 Moyens

Sous réserve de conditions à préciser en commission permanente, les frais engagés au titre des déplacements et, le cas échéant, des missions par les jeunes conseillers régionaux dans l'exercice de leur mandat sont pris en charge par le Conseil Régional. Un budget propre d'intervention est attribué au CRJ pour la mise en place des actions qu'il aura déterminées en direction des jeunes Franciliens-nes.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives au Conseil Régional des Jeunes seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au budget régional.

ARTICLE 3 :

Décide la création d'un observatoire francilien des engagements

I.- Présentation de l'Observatoire francilien des Engagements

1.1. Objet de l'Observatoire francilien des Engagements

L'Observatoire francilien des Engagements vise à offrir aux volontaires un cadre inédit leur permettant de suivre par eux-mêmes, en disposant de toute l'information nécessaire, la mise en œuvre des engagements inscrits au programme

de la mandature et souscrits sur la base des propositions que plusieurs centaines d'entre eux ont élaborées pour la Région Ile de France.

La mise en place de ce nouvel outil de démocratie participative régionale répond à plusieurs objectifs :

- combattre le sentiment d'ignorance et d'impuissance qui conduit à la défiance et à la défection civiques ;
- favoriser une implication citoyenne qui suppose non seulement l'association en amont des Franciliens-nes à l'enrichissement des politiques régionales mais aussi la reconnaissance d'un droit nouveau à en contrôler l'application en aval ;
- améliorer, par une transparence accrue et un pouvoir d'investigation citoyen renforcé, la qualité, la traçabilité et le suivi de l'action publique régionale.

1.2. Composition de l'Observatoire francilien des Engagements

L'Observatoire francilien des Engagements est constitué de 150 membres majeurs résidant en Ile de France. Leur mandat n'est pas limité a priori dans le temps mais la composition de l'Observatoire est partiellement renouvelée chaque année pour tenir compte des défections et élargir le cercle des observateurs franciliens.

II.- Organisation de l'Observatoire francilien des Engagements

La base du processus constitutif de l'Observatoire francilien des Engagements est le volontariat et le tirage au sort. Tous les Franciliens-nes volontaires peuvent, de droit, poser leur candidature. Le tirage au sort sélectionnant, en leur sein, le nombre requis de membres veille au respect de la parité ainsi qu'à la représentation équilibrée des différentes catégories socio-professionnelles (sur la base des données INSEE pour l'Ile de France) et des huit départements franciliens.

La participation à l'Observatoire s'effectue au titre individuel de citoyen-ne francilien-ne et non de la représentation d'un corps constitué – associatif, syndical, consulaire ou autre – auquel chacun(e) est libre d'adhérer par ailleurs mais dont il(elle) n'est pas le porte-parole au sein de l'Observatoire. La zone géographique du tirage au sort par lieu de résidence et collègue socio-professionnel est départemental.

Pour la première année, l'Observatoire francilien des Engagements donne, dans la proportion maximale des 2/3 de son effectif total, droit de siéger hors tirage au sort aux candidats qui ont d'ores et déjà manifesté leur désir d'y participer et auxquels il est demandé de confirmer leur candidature. Pour pourvoir les places restant disponibles, dont le nombre ne saurait être inférieur à 1/3 de l'effectif total de l'Observatoire et pour élargir son recrutement au-delà des volontaires initiaux, la méthode est celle du tirage au sort tel que défini ci-dessus et faisant suite à un appel

public au volontariat largement diffusé par les supports d'information de la Région, généralistes et créés pour la circonstance.

Au-delà de la première année, le renouvellement partiel de la composition de l'Observatoire francilien des Engagements, pour tenir compte du turn-over et faciliter la participation de nouveaux candidats, est fondé sur ce mécanisme d'appel public des candidatures et de tirage au sort annuel.

2.1. Mise en place de l'Observatoire francilien des Engagements

Une campagne de sensibilisation et d'information, assortie d'un appel à candidatures individuelles, sera réalisée à destination de l'ensemble de la population francilienne. Le document de candidature, sous forme de coupon-réponse, sera massivement diffusé, envoyé sur simple demande et disponible sur le site Internet de la Région.

Le tirage au sort sera assuré par un organisme spécialisé.

L'installation de l'Observatoire francilien des Engagements aura lieu au plus tard fin mars 2005.

Une formation de tous les membres de l'Observatoire sera assurée pour les familiariser avec les règles budgétaires et de fonctionnement de l'institution régionale.

2.2. Fonctionnement de l'Observatoire francilien des Engagements

L'Observatoire francilien des Engagements est une instance de suivi de l'avancement des réalisations résultant d'engagements souscrits et non d'évaluation de la pertinence de ces choix. A ce titre, il doit disposer de toute l'information utile à la bonne marche de ses travaux et peut solliciter l'audition des élus en charge des domaines sur lesquels il est amené à se pencher dans l'exercice de sa mission ainsi que, pour éclairer les questions techniques de leur compétence, l'audition des services concernés ; toutefois, s'agissant de ces derniers, les demandes d'audition sont régulées par les membres du Comité de liaison défini ci-après. L'Observatoire francilien des Engagements peut demander à prendre connaissance de documents internes à l'administration régionale relatifs aux engagements dont il suit la mise en œuvre ; il peut également effectuer les visites de terrain nécessaires à son appréciation du rythme d'avancement des chantiers ou des obstacles auxquels, le cas échéant, ils se heurtent. Il peut questionner l'Exécutif et l'Administration régionale sur tous les thèmes de son ressort ; les réponses, soumises à l'approbation du Président du Conseil régional doivent lui être apportées dans un délai qui ne ralentisse pas le cours de ses travaux et ne compromette pas l'élaboration de son rapport annuel.

Lors de sa première réunion, l'Observatoire francilien décide de son organisation interne en groupes de travail ou commissions thématiques et de la fréquence de ses séances plénières qui ne peut être inférieure à quatre par an ; il désigne en son sein, pour une période d'une année, les rapporteurs de ces groupes. Il élabore, sous la forme d'un Règlement intérieur ou d'une Charte de fonctionnement, un document relatif aux modalités pratiques de l'organisation de son travail qui rappelle également les principes (volontariat, participation à titre individuel, indépendance, publicité de ses conclusions...) sur lesquels se fonde ce nouvel outil de démocratie régionale ; ce document est mis au vote en séance plénière et peut, en fonction de l'expérience collective des membres de l'Observatoire et des leçons opérationnelles qu'ils en tirent, être ajusté chemin faisant car l'Observatoire francilien des Engagements est une structure forcément évolutive.

2.3. Comité de liaison

Pour assurer le suivi de l'Observatoire francilien des Engagements, un Comité de liaison est constitué. Il est composé du Président de la Région Ile de France, de la Vice-Présidente en charge de la Démocratie régionale, de la Présidente de la Commission de la Démocratie régionale et jeunesse, du service correspondant dans l'administration de la Région Ile de France, qui assure le secrétariat de l'Observatoire, la logistique de ses réunions et, à la demande l'Observatoire, l'animation de ses séances, ainsi que de deux membres délégués par l'Observatoire.

Ce Comité de liaison peut, pour la constitution et le renouvellement de l'Observatoire francilien des Engagements ainsi que, le cas échéant, l'animation de ses travaux, faire appel – dans le cadre des procédures en vigueur à la Région Ile de France – à des compétences extérieures (spécialistes des panels, du tirage au sort, de la mise en place et de l'animation de nouveaux outils de démocratie participative).

2.4. Moyens

Sous réserve de conditions à préciser en commission permanente, les frais engagés au titre des déplacements et, le cas échéant, des missions par les membres de l'Observatoire francilien des Engagements dans le cadre de l'exercice de leur fonction sont pris en charge par le Conseil Régional.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à l'observatoire des engagements seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au budget régional.

ARTICLE 4

Décide de mettre en œuvre une politique régionale d'égalité réelle des droits, de lutte contre toutes les formes de discriminations et de promotion de la diversité

Une consultation large et pluraliste de l'ensemble des acteurs concernés par la promotion de l'égalité réelle (associations, syndicats, entreprises, personnalités qualifiées) sera menée d'ici à février 2005. Cette consultation portera sur les missions, les moyens, la représentativité, le statut juridique et le programme de travail de cette instance.

Pour mener cette consultation, un groupe de pilotage de 10 personnes, coprésidé par deux conseillers régionaux sera désigné par le Président du Conseil régional avant la fin de l'année 2004.

Ce comité soumettra au Président du Conseil régional dans un délai impératif de trois mois de ses propositions précises concernant la mise en place du conseil régional de l'égalité.

Le débat budgétaire du Conseil régional tiendra compte de moyens nécessaires à la mise en place de ce Conseil régional de l'égalité (priorités de travail, moyens de fonctionnement)

Le Conseil consultatif des résidents-es étrangers-ères :

Le Conseil régional de l'égalité en lien avec la Vice Présidente chargée de la démocratie régionale et la commission démocratie régionale et jeunesse proposera en 2005 les modalités de l'installation d'un Conseil consultatif des résidents-es étranger-ères.

ARTICLE 5

Décide de la création du Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es

1- objet du Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es

Décide d'instituer, auprès du Président du Conseil régional, un Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es, dont la mission est de donner des avis et d'apporter au Conseil régional des éléments d'orientation en vue d'améliorer la prise en compte des situations de handicap en Ile-de-France et d'instaurer une participation active des citoyens-nes handicapés à la vie de la Région.

2- Les missions

Il doit notamment :

- réunir des données, faire produire des analyses, études et recherche sur la situation des personnes en situation de handicap au niveau régional,
- favoriser des programmes d'actions tendant notamment à la diffusion des connaissances,
- éclairer le Conseil régional, ainsi que les acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels dans leurs décisions,
- faire toutes recommandations et propositions d'évolution des délibérations du Conseil régional.

Le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es peut être consulté par le Président du Conseil régional sur toute question concernant ses missions.

3- Composition

Le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es est composé de 50 membres dont :

- Le Président du Conseil régional ou son représentant-préside le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es,
- 12 représentants des associations ou des fédérations régionales représentatives des personnes handicapées et de leurs proches et amis, désignés par celles-ci, et d'associations de défense des citoyens-nes handicapés-es,
- 24 personnes handicapées à raison de 3 par département désignées à l'issue d'une consultation ouverte aux citoyens-nes handicapés-es (ou à leurs responsables légaux) domiciliés-es en Ile de France dont le taux d'incapacité permanente reconnue est au moins égal à 50%,
- 12 personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence et de leur expérience, nommées par le Président du Conseil régional,
- 1 représentant du Conseil économique et social régional désigné par son président.

Une attention particulière sera portée à une composition paritaire de ce Conseil. Les membres démissionnaires ou décédés sont remplacés. Dans ce cas, le

mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait pris fin celui des membres qu'ils remplacent.

Le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es travaille en étroite coordination avec la vice-Présidente chargée de la Démocratie Régionale, la Présidente de la commission de la démocratie régionale et Jeunesse et la vice-Présidente chargée du développement social, de l'économie solidaire, de la santé et du handicap.

4- Moyens

Pour l'exercice de ses attributions, le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es peut notamment :

- utiliser toutes les études existantes,
- faire réaliser des études par la Région, après avoir fait connaître à celle-ci ses besoins afin qu'elle les prenne en compte dans son programme d'étude,
- se faire communiquer par les services régionaux, sous réserve de l'accord du Président du Conseil régional, les éléments d'information et les études dont ils disposent et qui apparaissent nécessaires pour l'exercice de ses missions,
- charger certains de ses membres d'étudier des questions particulières,
- consulter ou inviter à ses séances ou aux groupes de travail créés par lui des représentants des services régionaux sous réserve de l'accord du président du Conseil régional, ainsi que des associations, des représentants des salariés et des employeurs, ainsi que toutes les personnalités dont l'audition paraît utile.

Les frais de fonctionnement du Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es sont pris en charge par le budget du Conseil régional.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives au Conseil Régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au budget régional

5- Fonctionnement

Le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es est réuni au moins cinq fois par an par son Président. L'ordre du jour des réunions est fixé par le président. Sont également inscrites à l'ordre du jour les questions présentées à la demande d'au moins douze membres du Conseil.

Le Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es remet tous les deux ans un rapport général au Président du Conseil régional sur l'exercice de ses missions. Ce rapport est présenté au Conseil régional.

Les fonctions de membres du Conseil régional consultatif des citoyens-nes handicapés-es sont totalement bénévoles.

JEAN-PAUL HUCHON